



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Vingt-neuvième session**

Genève, 6-8 novembre 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Suivi de la neuvième Conférence ministérielle**

« Un environnement pour l'Europe »

et préparation de l'examen à mi-parcours

des principaux résultats de la Conférence

**Organisation de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la neuvième Conférence ministérielle  
« Un environnement pour l'Europe »****Note du secrétariat***Résumé*

À sa vingt-huitième session (Genève, 1<sup>er</sup>-3 novembre 2023), le Comité des politiques de l'environnement a prié le Bureau d'établir, avec le concours du secrétariat, un document définissant la portée et la structure de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022), ainsi que les modalités relatives à son organisation. Il a demandé que ce document lui soit soumis pour examen à sa session suivante.

Le présent document a été établi en réponse à cette demande et tient compte des observations formulées par le Bureau.

Le Comité est invité à examiner ce document et à approuver la proposition relative à l'organisation de l'examen à mi-parcours de 2025, sur laquelle s'appuiera la préparation de cet examen.



## I. Introduction

1. Dans le plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe », adopté en 2009, il est indiqué que le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) devrait organiser un examen à mi-parcours pour évaluer jusqu'à quel point les textes issus des conférences « Un environnement pour l'Europe » ont été appliqués et pour donner au processus un nouvel élan. Cet examen devrait s'appuyer sur les informations existantes et ses conclusions devraient être prises en considération au cours des préparatifs de la conférence suivante<sup>1</sup>.
2. À la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022), les ministres avaient invité le Comité des politiques de l'environnement à organiser, en 2025, un examen à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis dans l'application des principaux résultats de la Conférence<sup>2</sup>.
3. Comme suite à cette demande, à sa vingt-huitième session (Genève, 1<sup>er</sup>-3 novembre 2023), le Comité des politiques de l'environnement a prié le Bureau d'établir, avec le concours du secrétariat, un document définissant la portée et la structure de l'examen à mi-parcours, ainsi que les modalités relatives à son organisation, qu'il pourrait examiner à sa vingt-neuvième session<sup>3</sup>.
4. Faisant suite aux décisions et demandes susmentionnées, le présent document a pour objet de définir la portée et la structure de l'examen à mi-parcours, ainsi que les modalités relatives à son organisation. Les annexes I et II contiennent, respectivement, le programme provisoire de l'examen à mi-parcours et un modèle de rapport. Le présent document a été établi en prenant en considération les observations formulées par le Bureau.
5. Le Comité est invité à examiner ce document et à approuver la proposition relative à l'organisation de l'examen à mi-parcours de 2025, sur laquelle s'appuiera le processus de préparation dudit examen.

## II. Aperçu général de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

6. La neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » a traité de deux thèmes principaux : a) pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables ; b) appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable.
7. La Conférence de Nicosie a abouti à un certain nombre de résultats ayant trait à ses deux thèmes principaux. Les résultats de la Conférence figurent dans la Déclaration ministérielle (ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.1), le résumé des Coprésidents de la Conférence (ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.3) et le rapport de la Conférence (ECE/NICOSIA.CONF/2022/2). On trouvera les résultats de la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement dans la Déclaration ministérielle de Nicosie sur l'éducation en vue du développement durable et dans le résumé du débat sur l'éducation au développement durable établi par les Coprésidents (ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.2 et ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.4, respectivement).
8. En marge de la conférence, la CEE et les partenaires du processus « Un environnement pour l'Europe » ont organisé une quarantaine de manifestations parallèles sur des questions liées aux thèmes de la Conférence. En outre, un espace d'exposition a été mis à la disposition de plusieurs organisations et partenaires, qui y ont installé leurs stands. Les délégations officielles de 42 États membres de la CEE et de 10 États non membres de la CEE ont participé à la Conférence de Nicosie. La Conférence a réuni

<sup>1</sup> ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 17.

<sup>2</sup> ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.1, par. 23.

<sup>3</sup> ECE/CEP/2023/2, par. 28.

quelque 900 participants, issus de 63 pays, représentant les gouvernements, la communauté internationale, la société civile, les entreprises et les médias.

9. Le Comité des politiques de l'environnement a préparé cette conférence avec le concours du secrétariat de la CEE, en coopération avec les partenaires du processus « Un environnement pour l'Europe ». Le Gouvernement chypriote a apporté son soutien à la préparation, à l'organisation et à l'accueil de la Conférence, conformément aux décisions prises par le Comité. Le processus de préparation et les travaux de la Conférence ont été organisés en s'appuyant sur les dispositions du plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe » adopté en 2009 (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I), et conformément aux procédures relatives à la Conférence ministérielle de Nicosie adoptées par le Comité en 2019 (ECE/CEP/2019/19).

10. Le processus de préparation de la Conférence de Nicosie a débuté en 2019. En raison des restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en 2020, le Comité a décidé de tenir la Conférence en 2022 (au lieu de 2021, comme cela avait été décidé initialement)<sup>4</sup>. Il a donc préparé la Conférence ministérielle de Nicosie à ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions (tenues à Genève, respectivement du 13 au 15 novembre 2019, les 9 et 10 novembre 2020 et du 3 au 5 novembre 2021) et au cours de deux sessions extraordinaires (tenues à Genève, respectivement du 9 au 12 mai et les 3 et 4 octobre 2022).

### III. Portée de l'examen à mi-parcours

11. Selon le plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe », tous les responsables qui ont un rôle à jouer devraient s'attacher tout particulièrement à appliquer les textes issus des conférences ministérielles « Un environnement pour l'Europe ». Les États membres devraient étudier périodiquement comment promouvoir les objectifs et priorités du processus « Un environnement pour l'Europe » et renforcer la mise en application des textes issus des conférences « Un environnement pour l'Europe », y compris au moyen de politiques nationales et de partenariats adéquats. La participation active et la contribution de tous les pays membres de la CEE intéressés, et en particulier des pays intéressés appartenant à des sous-régions qui ont des besoins spécifiques pour améliorer l'état de leur environnement, sont extrêmement importantes pour assurer la réussite des activités entreprises dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe »<sup>5</sup>.

12. Conformément à la Déclaration ministérielle, l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence de Nicosie portera principalement sur les progrès réalisés dans les domaines thématiques suivants :

- a) Évaluer les conséquences environnementales de l'agression militaire commise contre l'Ukraine ;
- b) Améliorer la gouvernance et la performance environnementales ;
- c) Promouvoir des infrastructures durables ;
- d) Stimuler le tourisme durable ;
- e) Poursuivre les activités menées dans le cadre des initiatives et des partenariats régionaux visant à améliorer l'état de l'environnement.

13. Au regard de ce qui précède, le Comité souhaitera peut-être, à sa vingt-neuvième session, envisager de prendre des mesures concrètes visant à élaborer des documents de référence (rapports succincts à mi-parcours) en vue de l'examen à mi-parcours de 2025, conformément au modèle figurant à l'annexe II du présent document, concernant les thèmes énoncés dans les sections A à E ci-après.

<sup>4</sup> ECE/CEP/2020/2, par. 19 a).

<sup>5</sup> ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 15, 16 et 18.

## A. Évaluer les conséquences environnementales de l'agression militaire commise contre l'Ukraine

14. Parmi les domaines devant faire l'objet d'un suivi, à la Conférence de Nicosie, les ministres ont dit être conscients de la nécessité d'évaluer les conséquences environnementales de l'agression commise contre l'Ukraine, tant pour le pays lui-même que pour la région qui l'entoure, et ont invité le secrétariat de la CEE à évaluer, à titre prioritaire et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et d'autres entités, les besoins les plus urgents de l'Ukraine dans le domaine de l'environnement, en s'appuyant sur la méthode du Programme d'études de la performance environnementale de la CEE et sur les résultats des études d'impact en cours et prévues, et à formuler des recommandations en faveur d'un redressement durable du pays<sup>6</sup>.

15. Le Comité pourrait inviter le secrétariat à établir, en collaboration avec le PNUE, l'OCDE et d'autres partenaires concernés, un rapport d'examen à mi-parcours afin d'évaluer les progrès réalisés dans l'évaluation des conséquences environnementales de l'agression militaire contre l'Ukraine.

## B. Améliorer la gouvernance et la performance environnementales

16. À la Conférence de Nicosie, les ministres ont invité les pays à poursuivre leurs efforts visant à mettre en application tous les piliers du Système de partage d'informations sur l'environnement, et à combler les lacunes restantes<sup>7</sup>.

17. Les ministres réunis à Nicosie ont indiqué qu'ils savaient combien il importait de mener régulièrement des évaluations environnementales fondées sur des indicateurs, et mesuraient combien il était crucial d'avoir accès à diverses sources d'information et de disposer de données et de statistiques fiables, actualisées et de qualité<sup>8</sup>.

18. Par ailleurs, les ministres ont approuvé le quatrième cycle d'études de la performance environnementale, invité la CEE à le mener et encouragé les pays à tirer parti du Programme d'études de la performance environnementale en réalisant d'autres études et en envisageant d'élaborer des plans d'action pour appliquer les recommandations<sup>9</sup>.

19. Le Comité pourrait inviter le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement à établir un rapport d'examen à mi-parcours visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en application de tous les piliers du Système de partage d'informations sur l'environnement.

20. Le Comité pourrait également inviter le Groupe d'experts des études de la performance environnementale à établir un rapport d'examen à mi-parcours visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du quatrième cycle d'études de la performance environnementale.

## C. Promouvoir des infrastructures durables

21. Les ministres réunis à Nicosie se sont dits conscients de l'importance des infrastructures durables dans la transition vers une économie verte et ont souligné que la future stratégie régionale pour les infrastructures durables devrait servir de base à des objectifs, des cibles et des critères communs pour l'élaboration des politiques, le financement des mesures, le suivi des performances et la reproduction des pratiques les mieux adaptées aux besoins nationaux et transfrontaliers<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.1, par. 4.

<sup>7</sup> Ibid., par. 19.

<sup>8</sup> Ibid., par. 15 et 16.

<sup>9</sup> Ibid., par. 18.

<sup>10</sup> Ibid., par. 8 et 9.

22. Les ministres se sont en outre félicités des progrès accomplis dans la concrétisation des engagements volontaires pris dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte, et ont invité les pays et les autres parties prenantes à continuer de rendre compte de la tenue des engagements volontairement souscrits dans le cadre de l'Initiative de Batumi et à envisager de prendre de nouveaux engagements, notamment dans les domaines des infrastructures et du tourisme durables<sup>11</sup>.

23. Le Comité pourrait inviter les parties prenantes à faire rapport sur les avancées réalisées dans l'application de leurs engagements dans le domaine des infrastructures durables en utilisant le modèle établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau du Comité. Sur la base de ces rapports, qui doivent être soumis avant le 31 mai 2025, le secrétariat établira, conjointement avec le PNUE et l'OCDE et avec l'appui d'un consultant, un rapport d'examen à mi-parcours.

#### **D. Stimuler le tourisme durable**

24. À la Conférence de Nicosie, les ministres ont indiqué qu'ils savaient que, pour reconstruire en mieux le secteur du tourisme, il était essentiel d'y appliquer les principes de l'économie circulaire. Ils ont dit soutenir les efforts visant à réduire la consommation d'eau et d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du tourisme, et se sont engagés à améliorer le traitement des eaux usées et la gestion des déchets dans le secteur du tourisme et à appliquer les principes de l'économie circulaire dans toute la chaîne de valeur de ce secteur<sup>12</sup>.

25. Les ministres réunis à Nicosie ont pris note de la nécessité urgente de mettre en place un partenariat paneuropéen axé sur les ressources pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques et de choisir des indicateurs du tourisme dont l'impact était important à inclure dans les bases de données statistiques de la CEE<sup>13</sup>.

26. Le Comité pourrait inviter les parties prenantes à faire rapport sur les avancées réalisées dans l'application de leurs engagements dans le domaine du tourisme durable en utilisant le modèle établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau du Comité. Sur la base de ces rapports, qui doivent être soumis avant le 31 mai 2025, le secrétariat établira, conjointement avec le PNUE, l'Organisation mondiale du tourisme et l'OCDE et avec l'appui d'un consultant, un rapport d'examen à mi-parcours.

#### **E. Poursuivre les activités menées dans le cadre des initiatives et des partenariats régionaux visant à améliorer l'état de l'environnement**

27. Les ministres réunis à Nicosie ont salué les travaux de l'Équipe spéciale GREEN et ont invité l'OCDE à poursuivre ses activités en coopération avec les partenaires concernés<sup>14</sup>.

28. Les ministres se sont félicités de la contribution de l'ECO-Forum européen au processus « Un environnement pour l'Europe » et ont réaffirmé que la participation de la société civile était essentielle pour le renforcement du processus décisionnel visant à améliorer l'environnement et à promouvoir le développement durable<sup>15</sup>.

29. Les ministres ont en outre constaté que des initiatives régionales apportaient un appui majeur à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ont indiqué qu'ils étaient conscients du lien entre santé et environnement et restaient déterminés à coopérer avec l'Organisation mondiale de la Santé et le secteur de la santé<sup>16</sup>.

<sup>11</sup> Ibid., par. 12.

<sup>12</sup> Ibid., par. 10 et 11.

<sup>13</sup> Ibid., par. 16, septième et dixième sous-paragraphes.

<sup>14</sup> Ibid., par. 20.

<sup>15</sup> Ibid., par. 22.

<sup>16</sup> Ibid., par. 21.

30. Les ministres réunis à Nicosie ont invité les Centres régionaux pour l'environnement à rendre régulièrement compte de leurs activités au Comité des politiques de l'environnement<sup>17</sup>.

31. Le Comité pourrait inviter l'Équipe spéciale GREEN, l'ECO-Forum européen, l'Organisation mondiale de la Santé et les Centres régionaux pour l'environnement à faire rapport sur leurs activités et les progrès réalisés dans le suivi de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Sur la base de ces rapports, qui doivent être soumis avant le 31 mai 2025, le secrétariat établira un rapport d'examen à mi-parcours.

#### **IV. Structure et modalités de l'examen à mi-parcours**

32. L'examen à mi-parcours fera l'objet d'un débat de haut niveau dans le cadre de la trentième session annuelle du Comité, qui se tiendra à Genève du 26 au 28 novembre 2025. Un programme provisoire de l'examen à mi-parcours figure dans l'annexe I ci-dessous.

33. L'examen à mi-parcours sera effectué par des représentants de haut niveau des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que par des représentants des entreprises et d'autres parties prenantes.

34. L'examen à mi-parcours pourrait avoir lieu dans le cadre de séances plénières, de tables rondes ou de réunions-débats multipartites, ou d'une combinaison de ces modalités, afin d'utiliser le temps disponible de la manière la plus efficace possible tout en veillant à ce que les débats soient suffisamment interactifs pour être constructifs et approfondis.

35. Le Comité souhaitera peut-être charger le secrétariat de poursuivre, en consultation avec le Bureau du Comité et en coopération avec les partenaires concernés du processus « Un environnement pour l'Europe », le processus de préparation de l'examen à mi-parcours conformément aux propositions présentées ci-dessus.

---

<sup>17</sup> Ibid., par. 21.

## Annexe I

### Programme provisoire de l'examen à mi-parcours

<i>Point n°</i>	<i>Point de l'ordre du jour proposé (type de débat)</i>	<i>Horaires</i>
<b>Mercredi 26 novembre 2025</b>		
1	Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour ( <i>séance plénière</i> )	10 heures-10 h 15
5	Examen à mi-parcours ( <i>séances plénières et réunions-débats ou tables rondes</i> )	10 h 15-18 heures
5 a)	Évaluer les conséquences environnementales de l'agression militaire commise contre l'Ukraine	10 h 15-11 h 15
	<i>Pause-café</i>	11 h 15-11 h 35
5 b)	Améliorer la gouvernance et la performance environnementales	11 h 35-13 heures
	<i>Pause déjeuner</i>	13 heures-15 heures
5 c)	Promouvoir des infrastructures durables	15 heures-15 h 50
5 d)	Stimuler le tourisme durable	15 h 50-16 h 40
	<i>Pause-café</i>	16 h 40-17 heures
5 e)	Poursuivre les activités menées dans le cadre des initiatives et des partenariats régionaux visant à améliorer l'état de l'environnement	17 heures-18 heures

## Annexe II

### **Proposition de modèle de rapport en vue de l'examen à mi-parcours**

1. Titre du rapport.
2. Passage en revue des principales réalisations et, le cas échéant, des principales conclusions et des messages clés (trois pages maximum).
3. Enseignements à retenir et défis à relever (une page maximum).
4. Étapes suivantes (une page maximum).
5. Fiches d'information sur les principales conclusions et les messages clés, comprenant notamment leur présentation sous forme quantitative à l'aide de graphiques et de diagrammes en secteurs permettant de présenter les rapports de manière conviviale et interactive (jusqu'à trois pages).

Le rapport à mi-parcours ne devrait pas dépasser 4 500 mots (huit pages maximum), police Times New Roman, taille 10.

---